

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

14038 CAEN CEDEX

Téléphone : (31) 84-81-14 - Poste : 421

4ème bureau

LE PREFET DU CALVADOS  
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques,  
l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée et notamment la loi  
n°70.1219 du 23 décembre 1970 ;

VU le décret du 18 mars 1924 pris pour l'application de la loi  
du 31 décembre 1913 ;

VU le décret 71.858 du 19 octobre 1971, pris pour l'application  
de la loi du 23 décembre 1970 ;

SUR avis de la Commission départementale des Objets Mobiliers  
du Calvados en date du 27 octobre 1981 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général du Calvados ;

## A R R E T E :

Article 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur  
l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets classés.

Eglise de VENDEUVRE

- ① Lutrin-aigle XVIIIe
- / Boiseries de chaque côté de l'autel XVIIIe
- / Console XVIIIe?
- / Ostensor milieu XIXe
- / Ostensor milieu XIXe
- / Ciboire milieu XIXe
- / Calice et patène avec décor de bustes milieu XIXe
- / Calice-sur la fausse coupe bustes ; sur le pied  
scènes de la vie du Christ XIXe
- / Fonts baptismaux XVIIIe

VENDEUVRE - Eglise  
de MORIERES

- ① Autels et retables latéraux XIXe ?
- / Retable avec toile représentant saint Jean Baptiste  
et deux statues (Vierge à l'Enfant et saint Jean Baptiste)  
XVIIIe
- / Assiette en faïence servant de plateau de quête début XIe
- / Chasuble et étole fin XVIIIe? début XIXe
- / Bancs de la nef XVIIIe
- / Calice et patène XIXe (1ère moitié)

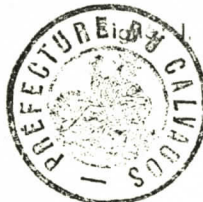
VENDEUVRE (église de GRISY)

- / Statue en pierre très mutilée de saint Nicolas XVIe
- / Plate-tombe de femme début XVIIe
- / Emmarchement d'autel avec ensemble de pavés en Pré d'Auge XVIe
- / Christ XVIIe
- / Toile représentant la Cène (d'après VINCI) XVIIIe
- / Toile représentant la Vierge XVIIIe-XIXe
- / Toile représentant un évêque, probablement Saint Brice XVIIIe
- / Statue de saint Pierre XVI-XVIIe
- / Statue de saint fin XVIe
- / Calice et patène début XIXe
- / Chaire XVIIIe-XIXe.

Article 2 : Le Secrétaire Général du Calvados et le Maire de VENDEUVRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 04 MARS 1982

LE PREFET  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général



J. LE TAILLANDIER

"Pour Copie conforme"

L' Attaché de Préfecture  
Chef de Bureau

